

Contributions au problème de la classification  
des compléments du verbe

C'est d'ordinaire dans la pratique que se révèlent les défauts et les insuffisances de la théorie. Au cours de l'enseignement de la grammaire descriptive du français destiné aux étudiants hongrois les contradictions entre la terminologie grammaticale française et hongroise sautent aux yeux. Selon la terminologie grammaticale hongroise notamment ce n'est que le complément d'objet direct français et "l'objet" de la terminologie hongroise qui sont considérés comme identiques, ce qui implique que le complément d'objet indirect est mis dans le groupe des compléments circonstanciels. En hongrois l'objet diffère des compléments circonstanciels même par des marques morphologiques; par exemple l'objet en hongrois est pourvu en général d'une désinence particulière, de plus il modifie même la conjugaison du prédicat de la proposition, c'est-à-dire c'est lui qui détermine le choix des formes de la conjugaison objective ou bien celles de la conjugaison subjective. Une différence fondamentale est sentie par la conscience linguistique hongroise entre l'objet sur lequel l'action s'exerce dans sa totalité et les compléments circonstanciels sur lesquels elle ne passe que partiellement.

La définition de l'objet donnée par les manuels français de grammaire les plus connus est conçue de manière à comprendre non seulement l'objet direct mais aussi l'objet indirect. Citons à titre d'exemple la définition de Grevisse:

"Le complément d'objet énonce la personne ou la chose sur laquelle passe l'action du sujet: cette personne ou cette chose est donc l'objet de l'action."

"Les verbes transitifs, appelés parfois objectifs, sont ceux qui expriment une action sortant du sujet et passant sur un objet. Ces verbes appellent, en principe, un complément d'objet, désignant l'être qui est le terme de l'action ou l'objet auquel l'action tend." <sup>1</sup> Plusieurs définitions de ce type sont citées par M. Gross. <sup>2</sup>

Les grammaires de la langue française récemment parues en Hongrie - pour éviter la contradiction inhérente à la manière de voir selon la conscience linguistique hongroise - rangent les compléments d'objets indirects parmi les circonstanciels: "on ne peut établir aucune limite exacte entre les verbes dits "transitifs indirects" et les verbes intransitifs ni du point de vue du sens, ni même du point de vue de leur construction". <sup>3</sup> La prise de position de Sándor Eckhardt dans sa grammaire descriptive de la langue française parue en 1965 est moins catégorique; quoique le terme "transitif indirect" ne figure pas dans sa terminologie, il s'exprime comme suit: "Il existe des verbes transitifs qui ne peuvent être complétés que d'un circonstanciel, de construction prépositionnelle: quelques unes des grammaires françaises les considèrent également comme objet: nuire à, jouir de, procéder à etc." <sup>4</sup>

Jolán Kelemen dans son manuel intitulé "Syntaxe du français moderne" destiné à l'usage des étudiants hongrois étudie, elle aussi, le complément d'attribution, de même que les autres catégories de compléments d'objet indirects parmi les compléments circonstanciels par ce qu'ils s'assimilent plus ou moins aux compléments circonstanciels

^

prépositionnels." <sup>5</sup> Ces auteurs hongrois de grammaire française pouvaient adopter d'autant plus facilement la terminologie hongroise qu'ils se trouvaient en face de multiples divergences de la classification des compléments verbaux faite par les spécialistes français.

Dans cet article - nous rangeant à la manière de voir qui se manifeste déjà dans la conception de quelques grammairiens français modernes <sup>6</sup> - nous voulons atténuer la contradiction en question par une certaine modification de la classification des compléments verbaux.

Les définitions de l'objet du type de Grevisse sont marquées en définitive par l'empreinte de la doctrine sémantique. Tout en reléguant les critères formels à l'arrière-plan, les sémanticiens dressent de longues listes d'équivalents logiques. /p.e. obéir équivant à respecter; trionpher de équivant à vaincre; nuire à équivant à léser /. <sup>7</sup>

Mais l'utilisation d'équivalents de ce type, le recours à des transformations de toute sorte ont leur limites bien étroites. Ce n'est que dans un domaine restreint que ces transformations peuvent être utilisées conformément au but. L'unité du contenu et de la forme doit être toujours prise en considération. Autant de formes d'énonciations, autant de constructions et vice versa. En établissant à partir de la sémantique des corrélations des correspondances, on s'éloigne de plus en plus de la forme concrète donnée: on aboutit en dernière analyse au concept de l'objet abstraction faite de la forme extérieure. Si on considère notamment le concept d'objet abstraction faite de sa construction déterminée par la forme, on aboutit au concept d'objet pris dans un sens général, au concept d'objet logique, c'est-à-dire à une

catégorie extra-linguistique. C'est de cette catégorie que parle A. Sauvageot en se demandant comment les langues différentes peuvent exprimer l'objet: "La catégorie de l'objet, dans la mesure où elle est perçue comme distincte par le sujet parlant, résulte de procédures différentes dans l'analyse des syntagmes objectaux. Ces syntagmes ne présentent nulle part un aspect uniforme... La catégorie de l'objet est donc une notion extra-linguistique,... qui ressortit à la logique." <sup>8</sup>

Cette méthode de recherches donne des résultats semblables aussi à l'intérieur d'une seule et même langue. Par conséquent si - conformément aux exigences de la logique et de la sémantique - on pose la question: comment l'objet peut-il être exprimé, on est déjà dans le domaine de l'onomasiologie. En se servant de cette méthode on pourrait faire abstraction de la construction et au nom de la logique on pourrait même considérer le sujet d'une construction passive comme un objet; de plus, d'autres périphrases analytiques sont également possibles. C'est ce que M. Sandmann <sup>9</sup> souligne en citant en exemple A. Blinkenberg: <sup>10</sup> Caïn tue Abel; Abel est tué par Caïn, Abel meurt de la main de son frère; voire même: favoriser quelqu'un, être en faveur de quelqu'un, être favorable à quelqu'un etc. Mais si on ne cherche pas dans ce sens les possibilités de l'expression de l'objet, les transformations de ce type ne peuvent être prises en considération. Si on garde l'unité du contenu et de la forme en se servant d'un critère pratique de la transitivité choisi par nous /voir plus loin/, la possibilité de la transformation devient beaucoup plus limitée. /réversibilité des voix; la

2

forme des questions: qui, que; la pronominalisation/. Il suit de là que même au cas où le sujet parlant ne sentirait aucune différence de sens entre les deux constructions, l'examen selon des critères formels des constructions en question ne nous semble pas superflu. Par exemple G. Galichet ne voit aucune différence de sens entre "Il se promène la nuit" et "Il se promène pendant la nuit." Il est vrai que la nuit" et pendant la nuit sont tous les deux des circonstanciels de temps. Toutefois la deuxième phrase est plus expressive, a plus de corps. La durée est peut-être plus soulignée. <sup>11</sup> Même sans recourir à des points de repère historiques, une analyse plus profonde témoigne généralement tantôt d'une certaine valeur stylistique tantôt d'une valeur fonctionnelle de la construction. P.e. applaudir quelqu'un et applaudir à un projet /ici les mains n'entrent plus en action/ <sup>12</sup> Ou bien hériter une maison et hériter d'une maison sont des équivalents logiques. Mais la deuxième, la construction indirecte est un objet respectif qui met plus en relief la chose par rapport à laquelle l'action d'hériter se déroule. Cf. l'exemple cité par M. Sandmann: discuter un problème et discuter d'un problème /objet respectif; de équivalent à au sujet de/ <sup>13</sup>

Dans la terminologie grammaticale française la différence entre le complément d'objet direct et le complément d'objet indirect est rangée sous l'étiquette des "marques morphologiques," c'est-à-dire ces termes ne concernent que la forme extérieure. Et par cela même les grammairiens s'estiment plus autorisés à s'engager dans des interprétations logiques et à considérer identiques les expressions aider à quelqu'un et aider quelqu'un, voire même la fenêtre donne sur le jardin et la fenêtre regarde le jardin et favoriser quelqu'un et être favorable à quelqu'un. <sup>14</sup> Les sémanticiens par suite de leur réalisme excessif confondent les relations syntagmiales

avec les faits de la réalité concrète et poussent l'aspect formel - constructionnel à l'arrière - plan: les sémanticiens confondent deux sortes de relations, "celle qui existe entre une cheminée et de la fumée,..... et celle qui unit en français le verbe cracher et le substantif fumée dans le syntagme la cheminée crache de la fumée".<sup>15</sup> Quant aux compléments circonstanciels cette méthode a abouti à l'étiquetage des innombrables nuances créées d'une manière subjective à partir des multiples phénomènes de la réalité extérieure. La liste interminable de ces compléments circonstanciels commence à peser aux grammairiens et F. Brunot nous recommande d'arrêter ces interprétations à une limite normale quelconque.<sup>16</sup>

G. Galichet à propos du complément d'objet direct et du complément d'objet indirect souligne avec raison que l'analyse doit partir d'une énonciation à trois termes, c'est-à-dire "le complément d'objet est donc complément non seulement du verbe, mais du groupe sujet - verbe".<sup>17</sup> Tout cela ne contredit pas le fait que l'objet - dans un sens plus restreint - est le complément du verbe. Selon Galichet les trois éléments fondamentaux /agent, procès, objet/ sont en "ligne droite", situés sur un axe qui, après être parti du verbe, mène droit à l'objet direct sans aucune déviation, sans aucune solution de continuité entre le procès et l'objet. Mais au contraire, s'il s'agit du complément d'objet indirect, il y a déjà une sorte de déviation et "l'axe s'est légèrement infléchi".<sup>18</sup> Nous voudrions souligner l'exactitude de la constatation de Galichet ayant trait à l'homogénéité, à l'harmonie sémantique des trois éléments. Et quant à l'objet direct il nous faut aussi mettre en relief le critère de la conversion des voix. Dans le cas du complément d'objet indirect il y a déjà un

certain "hiatus" entre le procès et "l'objet"; par conséquent le complément d'objet indirect est caractérisé par un degré d'indépendance relative plus marqué par rapport au verbe que le complément d'objet direct, c'est-à-dire il se rattache au verbe moins strictement. Nous sommes d'avis que les notions d'infléchissement, de déviation mentionnées par G. Galichet doivent être soulignées encore. Selon les définitions d'objet du type sémantique - et qu'il s'agisse d'un objet direct ou d'un objet indirect - l'action passe sur un objet, directement ou indirectement. Il s'agirait donc de deux formes de l'objet.

Mais ces définitions sémantiques prêtent à confusion non seulement par rapport à la conscience linguistique hongroise mentionnée plus haut, mais aussi par rapport à la langue française elle-même. L'analyse grammaticale traditionnelle considère s'intéresser à quelque chose complément d'objet indirect, quoique sémantiquement l'action passe directement sur "l'objet", ou bien dans les phrases il part pour Paris, il se dirige vers Paris,

Paris représente le point auquel s'applique l'action de partir et tout de même pour Paris et vers Paris sont considérés comme compléments circonstanciels de lieu. Bien qu'il soit aisé de trouver des équivalents comme rejoindre Paris, gagner Paris, M. Fischer<sup>19</sup> n'ose tout de même pas les considérer comme "objets", même comme "objets indirects." Cela revient à dire que la délimitation de ce qui doit être considéré comme circonstanciel d'avec de ce qui est objet reste indécise, si on fait une analyse exclusivement sémantique.

Dans le cadre limité de cet article il n'y a lieu ni de tenter une définition "définitive" du concept de l'objet, ni de donner une étude approfondie du problème de la transitivité, mais nous avons un but plus modeste: des modifications

dans la classification des compléments du verbe. D'autre part cependant le problème de la transitivité ne peut être évité; il nous faut le prendre en considération au moins dans la mesure où il peut nous rendre service dans la réalisation de notre but pratique.

Quant à la transitivité on ne s'occupe à cet endroit ni de sa genèse, ni de l'analyse de son essence. Mais somme nous voulons séparer la catégorie de l'objet indirect de celle de l'objet direct, nous sommes obligés de définir ce que nous entendons par objet, ce qui implique la mention de notre conception relative à la transitivité.

Dans l'article des auteurs Teodora Cristea et Aurélian Tanase sont brièvement énumérés et appréciés les linguistes qui se sont occupés du problème de la transitivité. /F. Brunot, De Boer, Blinkenberg, Gougenheim, etc./ Les auteurs roumains soulignent avec un peu d'exagération que les recherches jusqu'ici effectuées dans ce domaine n'ont abouti qu'à une tautologie: est complément d'objet tout complément d'un verbe transitif et est transitif tout verbe qui peut avoir un complément d'objet et c'est vraiment un cercle vicieux.<sup>20</sup> D'après les définitions de cette sorte le complément d'objet direct ou indirect désigne la chose ou l'être sur lequel s'exerce, passe l'action exprimée par un verbe transitif. Nous allons encore revenir plus loin sur la méthode de classification des auteurs roumains cités. Mais une chose est certaine dès à présent: non seulement la majorité des linguistes français mentionnés, mais aussi les auteurs de l'article cité ci-dessus emploient un concept de transitivité trop étendu. Nous avons adopté un concept de transitivité plus étroit qui découle de la définition de l'objet conçue par R. L. Wagner et J. Pinchon. Selon la conception traditionnelle de Darmesteter,<sup>21</sup> ils aboutissent à la définition suivante: "En français, dans les syntagmes

A

qui comportent un verbe, la relation objectale repose sur une seule et unique propriété du verbe, celle de la conversion des voix. Est objet tout terme susceptible de devenir le sujet du verbe dont il dépend si ce verbe est mis au passif."<sup>22</sup> D'après nous ce n'est que l'objet direct qui rentre donc dans la catégorie "objet." Selon Sandmann la transitivité est la transmission d'un attribut ou bien comme s'exprime Delboeuf cité par lui: la fonction du verbe transitif consiste à "faire passer à un objet sous forme d'attribut l'idée attributive qu'il contient."<sup>23</sup> D'après le raisonnement de Sandmann le verbe transitif a une double orientation, c'est-à-dire le verbe /actio/ se manifeste dans le sujet comme un attribut actif et se manifeste dans l'objet /actum/ comme un attribut passif. Les termes "principal" et "complément" une fois considérés comme manifestations, éléments d'une hiérarchie syntaxique, la disposition: principal complément peut être considérée comme catatactique /1→2/, par contre la disposition inverse /1←2/ peut être qualifiée d'anatactique. L'orientation du verbe transitif dans sa première phase, c'est-à-dire dans sa phase subjective suit la direction centrifuge; dans sa deuxième phase, c'est-à-dire dans sa phase objective a une direction centripète. La formule /S→/ /→O/ explicite cette succession d'idées. C'est donc toujours d'un sujet voulant et agissant que doit partir le procès subi par l'objet passif; et c'est ce que nous considérons objet au sens strict du mot. Cette interprétation implique la possibilité de la réversibilité réciproque des voix. La conversion d'une construction active en une construction passive constitue donc à proprement parler "l'intransitivation" du verbe en question, la construction passive constituant un arrangement, une chaîne anatactique.

La littérature spéciale linguistique en France adopte généralement une interprétation plus large, plus étendue de la transitivité. Le raisonnement des partisans de la transitivité prise dans ce sens part le plus souvent du concept de "l'incomplétude"; cela revient à dire que l'action des verbes intransitifs "se suffit à elle-même" <sup>24</sup> /pour ne citer qu'un manuel important très connu/; par contre le verbe transitif "sort du sujet et passe sur un objet." L'idée d'"incomplétude" /Ergänzungsbedürftigkeit/ remonte à l'antiquité, à la distinction de "oratio perfecta" et de "oratio imperfecta" de Priscien: "ut si dicam 'ambulat homo, vivit, currit, sedet,' similia, quae sunt absoluta, non egent obliquis casibus; sin dicam accusat, videt, insimulat,' imperfecta sunt et egent obliquorum casuum adiunctione ad perfectionem sensus." <sup>25</sup> C'est que Priscien lui-même, ne parle pas du seul accusatif mais il emploie la désignation de "casus obliqui", également au sens plus large de la transitivité. En suivant cette ligne, la doctrine sémantique a élargi le concept de transitivité, par conséquent celui de la catégorie de l'objet. Cette interprétation plus large implique que l'idée d'incomplétude concerne non seulement l'objet passif par lequel le procès est subi, mais aussi n'importe quel "objet" sur lequel l'action passe. Cela veut dire que tout manque de continuité dans la chaîne catactique /kataktische Leerstelle/ <sup>26</sup> rentrerait dans cette catégorie. Cette succession d'idées une fois adoptée, A. Sechehaye a rangé très conséquemment non seulement des syntagmes comme aller à Paris mais aussi des verbes comme sembler, devenir dans la catégorie des verbes ayant une "transitivité d'inhérence." <sup>27</sup> A. Blinkenberg ne va pas si

loin, parce qu'il ne conteste pas la corrélation entre l'objet et la transitivité. Mais, transcendant en cela la prise de position de Sechehaye, il étend le concept de transitivité également aux prépositions, adjectifs, substantifs. <sup>28</sup>

P. ex. dans les syntagmes du type un homme bon à faire quelque chose, l'adjectif bon se trouve dans une position anatactique par rapport au substantif déterminé par lui, mais se trouve dans une position catatactique relative par rapport à à faire. Par conséquent il s'agit ici aussi d'une "incomplétude catatactique qui constitue un phénomène analogue à la transitivité, mais ne pourrait être assimilée à elle. Nous ne séparons donc pas l'idée de transitivité d'avec le verbe.

Quant à la classification des compléments du verbe c'est la catégorie du complément d'objet indirect qui nous concerne de plus près. Les sémanticiens rangent dans cette catégorie tous les cas où le passage du procès sur un "objet" quelconque peut être démontré de manière ou d'autre. Et au nom de "l'incomplétude" la forme, la construction indirecte sont considérées par eux comme de "simples raccords dépourvus de signification propre," <sup>29</sup> c'est-à-dire "der Unterschied zwischen präpositionslosen und präpositionellen Konstruktionen auf ein unwesentliches Minimum, 'eine reine Äußerlichkeit' herabgedrückt wird." <sup>30</sup> C'est ainsi que M. Fischer <sup>31</sup> a pu qualifier de directes de telles constructions: l'hirondelle prévoyait jusqu'aux moindres orages, parce que selon lui cette phrase est identique à celle-ci l'hirondelle prévoyait les moindres orages. Cependant on peut y découvrir une différence de nuance, celle du degré notamment. D'après René Georgin <sup>32</sup> la différence entre une construction directe et indirecte n'est qu'une différence purement formelle qui ne concerne ni le sens ni la nature du complément. C'est ainsi que se servir de équivaudra à utiliser ou bien

A

nuire à équivaudra à léser. C'est de ce concept de transitivité plus large que partent A. Tanase et T. Cristea en proposant une classification des compléments. C'est ce qui explique leur décision de ranger aller à dans la catégorie des verbes transitifs: "Tranzitivitatea verbului trebuie înțeleasă ca o legătură între verb și complementul necesar, și nu limitată numai la legătura dintre verb și 'complementul de obiect'. În comunicări de tipul je vais à la gare, în care 'complementul circumstanțial de loc' à la gare este un complement necesar, acțiunea verbului aller se 'prelungeste' asupra acestui complement. Socotim, deci, că se poate vorbi și în acest caz de tranzitivitate." <sup>33</sup> Il y a des auteurs qui dans le syntagme avoir envie de rire considèrent de rire comme le complément déterminatif du substantif envie; M. Fischer <sup>34</sup> qualifie le même complément de complément d'objet de l'expression verbale avoir envie. Ou bien comme porter envie à quelqu'un constitue un bloc verbal, le complément à quelqu'un peut être considéré soit comme complément d'objet de ce bloc, soit comme un complément d'attribution parce qu'on peut aussi qualifier le substantif envie de complément d'objet direct du verbe porter. C'est ainsi que la question se pose à M. Fischer. Mais on pourrait plutôt dire que porter envie à, avoir envie de sont des locutions figées, qui ne peuvent être par conséquent analysées séparément; en d'autres termes, la préposition se rattache déjà assez étroitement au bloc verbal suivi d'un substantif lié indirectement: il s'agit donc d'un complément essentiel indirect /voir plus loin/.

Même Sandmann <sup>35</sup> reconnaît que du point de vue sémantique les syntagmes suivants sont sans aucun doute identiques: le plus ancien aider à quelqu'un équivaut à l'expression plus moderne aider quelqu'un et hériter une maison

A

et hériter d'une maison; discuter un problème et discuter d'un problème ont également le même sens. /tout au plus dans les derniers exemples la nuance "objet respectif", de=au sujet de, peut être senti/. Tout infinitésimal que soit la différence, un certain décalage de conception se cache derrière la construction indirecte. Nous avons à faire ici à une abondance de nuances intermédiaires.

Il y a lieu de mentionner ici le problème des "prépositions fin de mot" posé par C. de Boer.<sup>35</sup> A. Blinkenberg<sup>37</sup> restant fidèle à sa prise de position déjà mentionnée n'admet pas du tout le point de vue de C. de Boer. Selon lui les constructions prendre pour, servir de ne sont que des "exemplifications" "in vitro" des dictionnaires et des grammairiens pour démontrer que la préposition fait corps avec le verbe. D'après lui on ne peut parler d'une telle incorporation de la préposition que dans les langues germaniques: they laughed at him - he was laughed at; eine Nacht durch schlafen - eine Nacht durchschlafen. Contrairement à cela en nous rangeant à l'opinion de Sandmann<sup>38</sup> nous pensons que la relativation catatactique occasionnelle ou usuelle des verbes est aussi bien possible qu'avec des adjectifs. Cela veut dire que la liaison usuelle et fréquente de la préposition avec le verbe aboutit à une sorte d'anticipation; en d'autres termes en fonction de la cohésion établie entre le verbe et la préposition le sens du verbe implique la préposition d'une manière implicite. Malgré cela il faut reconnaître que Blinkenberg a raison de dire que dans la langue française la préposition se rattache formellement toujours au substantif, mais quant au sens une certaine unité sémantique du verbe et de la préposition, une certaine spécialisation du sens ne peuvent être niées: Sandmann /ibid./ surprend Blinkenberg lui-même à parler d'une unité sémantique à propos de crier à. Le terme complément essentiel indirect nous semble également

2

adéquat dans ces cas-là. Le resserrement de la liaison entre le verbe et la préposition est souligné aussi par M. Csécsy: "De tels énoncés s'analysent non pas en trois, mais en deux parties, la préposition est une sorte de rallonge du verbe: Il renonce à | travailler. Il cesse de | travailler" 39

Dans les syntagmes "aller à Paris", "s'établir à Paris", "demeurer à Paris" la préposition est presque autonome et on considère à Paris le plus souvent comme complément circonstanciel de lieu. Mais comme ces verbes ne s'emploient habituellement pas seuls, sans la préposition à, on pourrait dire que les expressions aller à, s'établir à ont déjà un sens spécifique lexicalisé. De Boer considère ces "régimes" comme des "rapports directs extérieurs /extrinsèques/. Directs, parce que la circonstance en question est "appelée" par le verbe, c'est-à-dire la préposition est, pour ainsi dire, impliquée dans le verbe; cela revient à dire qu'il ne range pas à Paris parmi les compléments circonstanciels proprement dits. Mais dans la phrase "Je dîne à Paris", le lien entre le verbe et la préposition est beaucoup moins intime que dans les exemples précédents, parce que le verbe "n'appelle pas" la préposition. Ce rapport est appelé par lui "régime indirect", ce qui correspond dans la terminologie traditionnelle au complément circonstanciel. Et dans la terminologie adoptée par De Boer le complément d'objet direct correspond par conséquent au "régime direct intérieur /intrinsèque/. De notre avis les syntagmes du type "aller à Paris" pourraient être plutôt rangés dans le groupe complément essentiel indirect, mais en transition vers la catégorie complément circonstanciel. La terminologie de De Boer ne nous paraît pas tout à fait heureuse. Le terme "direct" a déjà une longue tradition dans la terminologie grammaticale française, où il est réservé

aux constructions sans prépositions. Il vaut mieux continuer de l'employer dans ce sens. Mais nous nous rangeons volontiers à l'avis de De Boer selon lequel les "régimes directs extérieurs" /aller à Paris/ ne peuvent être considérés comme identiques aux compléments circonstanciels /"régimes indirects": Je dîne à Paris/<sup>40</sup>

Mais il faut aussi poser la question des "prépositions vides". Comme elles constituent un cas - limite, ce sont avant tout les prépositions à et de dont il faut parler. Surtout dans les constructions à l'infinitif elles sont pratiquement dépourvues de valeur lexicale, elles ne sont que des outils servant à actualiser un rapport, elles ne font que relier sans spécifier comment. Elles ne sont que de purs génériques. Elles marquent le degré de "rection zéro" et rejoignent les compléments d'objet directs et sont prêtes à se confondre avec cette rection.<sup>41</sup> Quoiqu'on ne puisse établir une limite exacte, ce qu'on pourrait souligner c'est qu'il s'agit d'une convergence vers le degré zéro, vers l'objet direct. On pourrait parler d'un objet de construction intransitive.<sup>42</sup> Si on admet la catégorie du complément essentiel indirect et si on la considère comme une catégorie intermédiaire entre les compléments circonstanciels et les compléments d'objet, les constructions en question occupent une place à la limite des compléments essentiels et des compléments d'objet. Il s'agit donc d'une relativation d'un verbe semblable à celle des adjectifs mentionnée plus haut. L'intransitivité du verbe diminue au fur et à mesure que le caractère "vide" de la préposition augmente /par conséquent ce n'est pas la fonction transitive de la préposition qui augmente/ et c'est ce qui explique qu'on peut considérer les cas-limites comme objets. Quelque faible que soit la différence entre ce qui "est encore intransitif" et ce qui "est déjà transitif", elle ne doit pas

être négligées.<sup>43</sup>

Enfin sous ce rapport il faut faire une distinction entre les prépositions à et de. Dans le cas de la préposition à notamment - même au sens synchronique - "l'idée de ponctualité statique ou dynamique" peut être démontrée; même dans les constructions à l'infinitif une attitude plus active du sujet, "un engagement du sujet dans l'action" peuvent être sentis. /demander à partir, chercher à s'arrêter/. Par conséquent à ne peut être considéré comme une préposition réellement vide. Par contre la préposition de - la genèse, l'analyse diachronique mises à part - dans la structure d'aujourd'hui de la langue peut être vide. Elle est devenue article dans les propositions négatives /je n'ai pas de pain/ et dans l'article partitif.<sup>44</sup>

Outre les prépositions de et à d'autres prépositions sont en voie de devenir plus ou moins vides. Selon Blinkenberg la préposition sur est à considérer avant tout. D'après lui la phrase "Le comité va se pencher demain sur le problème" - équivaut à va examiner le problème, parce qu'on peut constater un effacement du sens local précis de sur et se pencher sur est devenu un cliché du langage politique. /cf. en hongrois: javasolta a központ felé, ou bien ennél a kérédszél megemlítetté/. Il est tout de même évident que cet effacement progressif de la valeur locale ne peut être comparé ni à de devenu article, ni à l'emploi à valeur générique de la préposition à. Mais il est également clair que l'expression se pencher sur est devenue à un certain degré une unité sémantique, un processus de lexicalisation a eu lieu, ce qui revient à dire que la cohésion entre le verbe et la préposition est devenue plus étroite. Par conséquent on la considère comme complément essentiel.

4

Nous voudrions aussi poser le problème très discuté de la classification des pronoms personnels de construction directe mais ayant un sens indirect.

Si on interprète strictement la nomenclature officielle de l'Instruction de 1910, à la manière de Lanusse et Yvon, il faudrait être conforme à la lettre et faire accorder le participe passé dans la phrase "Il leur a nui," parce qu'il s'agit d'un complément direct sans préposition. <sup>45</sup> Lanusse et Yvon cités par G. Galichet font catégoriquement l'apologie de la nomenclature officielle: "dans la phrase Je le lui rendrai, le est un complément direct d'objet, lui est un complément direct d'attribution, et que dans la phrase: Ne le rendez qu'à lui seul, à lui est un complément indirect d'attribution." <sup>46</sup>

G. Galichet cite la proposition d'un inspecteur primaire formulée en vue d'éliminer la contradiction relevée dans la définition du complément d'objet indirect: "La construction du complément est indirecte lorsqu'une préposition unit le complément au mot complété, que cette préposition soit exprimée, intégrée dans un article contracté ou implicitement contenue dans la forme apparemment directe du pronom. /il lui nuit, il me nuit./" <sup>47</sup>

A propos de cette définition Galichet fait la remarque ironique que les morphologistes eux-mêmes - si le critère de la forme ne suffit pas - ont recours au sens, à la valeur, mais ils font cela quasi sans s'en apercevoir. Nous considérons cela comme tout naturel, parce qu'on dit toujours quelque chose, parce qu'on donne toujours une certaine information: par conséquent et la forme et le contenu doivent être pris en considération. Galichet a raison de dire: "La langue est à la fois /souligné par nous/ forme et sens: l'analyse grammaticale doit donc tenir toujours compte de la connexion de ces deux éléments."

Mais il continue comme suit: "mais si elle veut aller à l'essentiel, c'est au 'sens', ou plutôt à la valeur grammaticale, qu'elle doit se référer en premier." <sup>48</sup> La deuxième moitié de la citation prouve que Galichet préfère les interprétations logico - psychologiques aux traits caractéristiques formels, ce qui se révèle également de ses analyses citées plus bas.

Contrairement aux Instructions officielles de 1910, lui aussi, considère d'une manière juste lui, leur comme compléments indirects. Il aboutit à ce résultat en posant la question à qui. C'est que les deux phrases Je vous parle et Je ne parle qu'à vous, quoique de construction différente, contiennent des compléments indirects. On pourrait y ajouter une construction expressive moins divergente de la première proposition: Je vous parle, à vous. Dans un analyse appropriée au but les transformations de ce type constituent un juste milieu entre les critères formels et fonctionnels.

Mais surtout dans le cas des pronoms qui conservent quelques vestiges de l'ancienne déclinaison casuelle, cette interprétation est soulignée même par des traits formels. G. Galichet fait mention de l'opinion d'un agrégé de grammaire /qu'il ne nomme pas /d'ailleurs/, selon laquelle même dans le système de la langue française d'aujourd'hui les pronoms auraient des cas ayant une fonction syntactique a priori déterminée. Avec G. Galichet nous considérons cela comme une exagération. Mais d'autre part on ne peut pas nier que certains vestiges, certaines bribes ou certains restes de l'ancienne déclinaison casuelle se rattachent encore de nos jours à certaines formes de pronoms. /p.e. leur/

Conformément à l'opinion de cet agrégé de grammaire les pronoms me, te, le, la, les, leur ont toujours le rôle de compléments. Pour réfuter cette affirmation Galichet fait l'analyse de quelques phrases dans lesquelles les pronoms énumérés ci-dessus

^

auraient selon lui la fonction du sujet. Par exemple dans les propositions infinitives suivantes: Tu te vois exercer un pareil métier! ou Il la regarde peindre un paysage, les pronoms te et la d'après lui sont des sujets. Il est vrai que du point de vue de la logique les pronoms en question peuvent être considérés comme les sujets des infinitifs, mais si on admettait l'interprétation qu'il propose à ce compte on devrait aussi considérer le complément d'agent du passif comme sujet réel. Il s'agit donc ici de l'exagération opposée à celle du morphologisme. On doit donc plutôt nommer ces pronoms des objets-agents: "Le complément d'objet se rapportant au groupe verbe + infinitif exprime en même temps l'agent de l'action énoncée par l'infinitif; il a la fonction objet-agent." <sup>49</sup> Quant au pronom "sujet" leur dans l'exemple cité par Galichet: Il leur faut reconnaître leurs torts, il peut être mis en parallèle avec ce qui précède.

D'ailleurs la comparaison avec l'emploi des pronoms personnels espagnols comporte, elle aussi, un certain intérêt. Le fait que l'interférence entre les pronoms français le et lui est impossible, <sup>50</sup> c'est-à-dire qu'ils ne sont pas interchangeables, semble prouver que même le système vivant de la langue rattache une certaine valeur à la forme qui implique un peu la fonction syntactique à remplir par le pronom en question. Les et leur également ne sont pas interchangeables en français. En espagnol selon les règles académiques /qui recommandent les formes consacrées par l'étymologie: illum, illam/ les pronoms lo et la ne peuvent être employés que comme objets directs. Mais on connaît le leísmo qui permet - sans parler de la répartition géographique - la substitution de lo par le /lui en français/: "La Academia concede que se pueda emplear le como acusativo masculino y lo como acusativo de cosa: busco a Juan y no le encuentro /au lieu de lo encuentro/" <sup>51</sup> De plus le pronom les

1

correspondant au français leur /au lieu de l'emploi correct de los/ est employé souvent comme complément d'objet direct: A ustedes les respecto y les aprecio. Il est vrai que cette substitution est déjà moins tolérée par l'Académie: "no así les y las que no han logrado imponerse en la lengua culta. No es muy correcto, portanto, decir: Yo les vi en vez de Yo los vi." <sup>52</sup> Cela veut dire que les vestiges de la fonction syntactique rattachés encore aux formes des pronoms en question se sont déjà plus effacés en espagnol qu'en français.

---

Il va sans dire qu'on ne peut plus parler des cas vivants dans la langue française d'aujourd'hui /puisque beaucoup de pronoms peuvent avoir plusieurs fonctions, p.e. lui peut être aussi sujet/, mais nous avons voulu souligner le fait que les particularités morphologiques même sous la forme des vestiges diachroniques de ce type, peuvent être utiles à la classification. Il est intéressant à noter que le terme "cas oblique" est quelquefois employé même par des grammairiens modernes. <sup>53</sup>

Les critères sémantiques n'étant pas suffisants pour la classification des compléments, on doit recourir aussi à des critères formels. Il y a des compléments /nécessaires/ dont la position est déterminée par rapport au verbe et qui ne peuvent être remplacés par zéro; il y a d'autre part des compléments /facultatifs/ dont la position par rapport au verbe reste indépendante et qui sont susceptibles d'être remplacés par zéro, et même au cas où on les supprime la communication donnée reste intelligible. Les deux types peuvent être de construction directe ou indirecte. On peut lire cette classification vraiment logique dans l'article déjà cité de A. Tanase et T. Cristea. Cette répartition des compléments peut être considérée comme

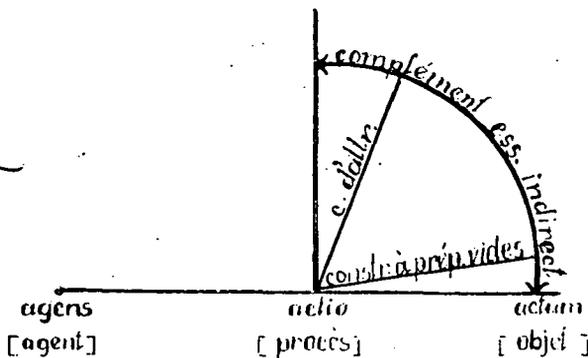
---

adéquate en tant que certains compléments se rattachent en effet plus étroitement au verbe en le suivant généralement sans possibilité de lui être antéposés et en tant que d'autres compléments, qu'on pourrait appeler disjoints, ont une autonomie large par rapport au verbe. Mais la classification proposée par les auteurs roumains se base sur une interprétation trop large de la transitivité et elle ne se prête pas à une analyse détaillée et plus nuancée de la structure de la langue. Cette classification n'assure la répartition des compléments ni d'après la conception plus étroite de la transitivité, les catégories "nécessaire" et "facultatif" employées par eux ne pouvant être subdivisées que sur la base de la construction formelle, ni d'après les catégories traditionnelles des compléments d'objet et des compléments circonstanciels qui sont pratiquement supprimées: "Clasificarea complementelor în necesare și fakultative nu se suprapune clasificării tradiționale în complemente de obiect - complemente circumstanțiale." <sup>54</sup> Tout de même cette classification doit être très appréciée en tant que répartition d'un aspect spécial des compléments.

Par contre la prise de position de M. Gross paraît une exagération. Selon lui notamment "les notions 'transitif' et 'objet direct' sont complètement inutiles pour les descriptions grammaticales... sans parler des dégâts qu'elles continuent à occasionner dans l'enseignement." <sup>55</sup> Quoique les symboles transformationnels proposés par lui constituent une contribution intéressante au problème de l'objet, nous ne croyons pas que les recherches de ce type aboutiraient en fin de compte à la suppression de toutes nos connaissances traditionnelles.

R. L. Wagner et J. Pinchon s'opposant à la tradition sémantique emploient dans leur grammaire la catégorie "complément essentiel." La désignation "essentiel" n'est pas identique à la catégorie "nécessaire" des auteurs roumains cités. La catégorie des compléments essentiels se subdivise en deux groupes: le groupe des compléments d'objet et le groupe des autres compléments qui s'opposent à l'objet. Nous appellerons ce dernier groupe qui grosso modo correspond aux compléments d'objet indirects, compléments essentiels indirects. Quant à sa genèse ce dernier groupe se rattache aux circonstanciels, mais dans la structure vivante de la langue d'aujourd'hui il converge par degrés et par une infinité de nuances d'une part vers les circonstanciels, d'autre part vers le complément d'objet /complément essentiel direct/ qui constitue l'autre extrémité. Dans notre répartition donc - d'après une conception plus stricte de la transitivité - deux groupes d' "essentiels" /le complément d'objet et les constructions prépositionnelles/ s'opposent au groupe des circonstanciels. Les compléments de ce dernier groupe pourraient être appelés "compléments disjoints" <sup>56</sup> à cause de leur mobilité et à cause de leur autonomie en fonction de laquelle "ils situent l'énoncé dans sa totalité, ne formant pas groupe normalement avec le verbe". <sup>57</sup>

La figure ci-dessous donne une représentation graphique de notre classification /schéma de Galichet avec des modifications/:



W

Selon cette conception ce n'est qu'un intervalle quasi infinitésimal qui sépare les expressions construites avec des prépositions vides d'avec l'objet de construction directe, quant à l'article partitif, il est déjà devenu un vrai article qui est sans servitude grammaticale par rapport au verbe: dans ce cas il s'agit d'une conglomération définitive de l'article défini et de la préposition. Les expressions avec l'article partitif peuvent donc être compléments d'objet. A l'autre extrémité convergeant vers les circonstanciels se trouvent les compléments d'attribution /objet seconds/ qui pourraient être rangés également parmi les circonstanciels d'autant plus facilement que l'objet direct qui se trouve intercalé entre le verbe et le complément d'attribution rend la cohésion plus vague entre le verbe et le complément d'attribution. Il va sans dire que le complément d'agent du passif constitue une catégorie à part.

Quoique l'établissement des règles du système de la grammaire générative, et l'examen de ces règles réalisées par le locuteur dans un nombre infini de variantes, et l'enregistrement des degrés de grammaticalités des énonciations appartiennent plutôt à la compétence de la conscience linguistique de la langue maternelle, les études contrastives peuvent aussi donner des contributions intéressantes. Cet article ne pourrait être considéré comme une étude comparative au sens strict du terme, mais c'est tout de même la comparaison qui nous a servi de point de départ. Au début nous nous sommes référé au fait que du point de vue de la langue hongroise - qui possède une désinence d'objet - il était nécessaire de séparer la catégorie de l'objet d'avec les constructions indirectes qui en fin de compte sont d'un caractère intransitif. Notre solution est un compromis en tant que la catégorie complément d'objet indirect

A

n'est pas rangée d'une manière radicale parmi les circonstanciels, comme le font en général les grammaires d'édition hongroise, mais elle est considérée comme un groupe intermédiaire.

Dans notre article nous aurions voulu démontrer que le rôle fonctionnel des constructions morphologiques ne doit pas être trop minimisé. D'ailleurs il est intéressant de noter que le critère morphologique est plus souvent souligné par des auteurs non-francophones /p.e. Sandmann /. Contrairement à celui qui parle sa langue maternelle et ne voit qu'un mécanisme automatique sans problème, qu'un automatisme devenu banal à la suite de l'usure quotidienne, le chercheur étranger veut donner une justification "logique" - au moins selon sa propre conscience linguistique - de tous les phénomènes du langage et cette tendance à la justification logique peut être non seulement la source d'erreurs, mais elle peut aussi contribuer à aboutir à des conclusions positives.

6  
József MUCSI

Ouvrages consultés

1. M. Grevisse, Le bon usage, Geuthner, Paris, 1959, pp. 140 et 512.
2. M. Gross, in Langue Française, Février 1969, N° 1, p. 64.
3. J. Herman, in Francia Leir6 nyelvtan, /Grammaire descriptive du français/, rédacteur S. Eckhardt, Éd. de l'instruction Publ., Budapest, 1952, p. 233.
4. S. Eckhardt, Mai francia nyelvtan, /Grammaire française d'aujourd'hui/, Terra, Budapest, 1965, p. 236.
5. Jolán Kelemen, Syntaxe du français moderne, Tankönyvtudó, Bp. 1968, p. 64.
6. R. L. Wagner - J. Pinchon, Grammaire du français classique et moderne, Hachette, 2<sup>e</sup> éd., Hachette, Paris 1962.
7. G. Cayrou - P. Laurent - M<sup>lle</sup> J. Lods, Le français d'aujourd'hui, Colin, Paris. 1948, p. 345.
8. A. Sauvageot, La catégorie de l'objet, in Journal de psychologie, 1950, p. 169
9. M. Sandmann, Zur Frage der Transitivität, in Zeitschrift für romanische Philologie, 97 /1963/, pp. 591-592
10. A. Blinkenberg, Le problème de la transitivité en français moderne, Munksgaard, Copenhague, 1960, p. 35.
11. G. Galichet, Méthodologie grammaticale, P.U.F., Paris, 1953, p. 56.
12. M. Fischer - G. Hacquard, A la découverte de la grammaire française, Hachette, Paris, 1959, p. 363.
13. M. Sandmann, op. cit. p. 591
14. M. Sandmann, op. cit. p. 587
15. R.L Wagner - J. Pinchon, op. cit, p. 9.
16. cf. F. Brunot, La pensée et la langue, Paris, 1924, p. 405.

17. G. Galichet, Essai de grammaire psychologique, P.U.F. Paris, 1950, p. 141.
18. cf. M. Fischer - G. Hacquard, op. cit. p. 361.
19. cf. M. Fischer - G. Hacquard, op. cit. p. 366.
20. T. Cristea - A. Tanase, O nouă clasificare a complementelor verbului /Une classification nouvelle des compléments du verbe/, in Revista de filologie romanică și germanică, Anul VII. /1963/ N<sup>o</sup> 1, Ed. Academiei Republ. Pop. Romîne, pp. 17-23.
21. cf. Hatzfeld - Darmesteter - Thomas, Dictionnaire général de la langue française, Delagrave, Paris, 1920.  
Vol I. pp. 259 et 267.
22. R.L. Wagner - J. Pinchon, op. cit. p. 10.
23. Sandmann, op. cit. p. 583.
24. Grevisse, op. cit. p. 513
25. Prisc. Inst. XVII /14/ 83, Keil, Grammatici Latini III.  
pp. 154 - 155
26. Sandmann, op. cit. p. 574
27. A. Sechehaye, Essai sur la structure logique de la phrase, Paris, 1926, p. 84.
28. Sandmann, op. cit. p. 588.
29. cf. M. Fischer - G. Hacquard, op. cit. pp. 362-363
30. Sandmann, op. cit. p. 585/et cf. encore, G. Galichet, Méth. op. cit. p. 58 et G. Galichet, Gramm. psych. op. cit. p. 143/
31. M. Fischer - J. Hacquard, op. cit. p. 361.
32. R. Georquin, Guide de la langue française, A. Bonne, Paris, 1952, p. 366.
33. T. Cristea - A. Tanase, op. cit. p. 22
34. M. Fischer - J. Hacquard, op. cit. p. 366.
35. cf. Sandmann, op. cit. p. 590.

1

36. C De Boer, Essai sur la syntaxe moderne de la préposition  
en français et en italien, Paris, 1926, p. 20.
37. cf. A. Blinkenberg, op. cit. p. 92.
38. cf. Sandmann, op. cit. pp. 378-579
39. M Csécsy, Les prépositions: interférences franco-hongroises  
in Le français dans le monde, juin 1971, N° 81,  
p. 45.
40. cf. C. De Boer, Syntaxe du français moderne, Leiden, 1954,  
pp. 32, 33 et 106, 107
41. cf. P. Guiraud, La syntaxe du français, P.U.F., Paris 1963.  
pp. 59-60.
42. cf. J. Herman, in Francia leir6 nyelvtan, op. cit. p. 233.
43. cf. Sandmann, op. cit. pp. 576-577.
44. G. Gougenheim, Y a-t-il des prépositions vides en français?  
in Études de grammaire et de vocabulaire  
français, Picard, Paris, 1970, pp. 28,30,38.
45. cf. G. Galichet, Méth., op. cit. pp. 54-55.
46. G. Galichet, ibid, p. 55.
47. G. Galichet, ibid., p.55.
48. G. Galichet, ibid., p. 58.
49. H. Bonnard, Grammatisches Wörterbuch, Lensing, Dortmund,  
1970, p. 401.
50. cf. Sandmann, op. cit. p. 590.
51. Martin Alonso, Gramatica del español contemporaneo, Guadarrama,  
Madrid, 1968, p. 58.
52. M. Alonso, op. cit. p. 59.
53. cf. Fischer, op. cit. pp. 104 et 361
54. A. Tanase - T. Cristea, op. cit. p. 23.
55. M. Gross, op. cit. pp. 72-73.
56. cf. Guiraud, op. cit. p. 54.
57. cf. Blinkenberg, op. cit. p. 17.